

# Politique du groupe

## Déclaration relative au commerce éthique

### Introduction

La présente déclaration fournit des détails sur la manière dont nous nous conformons à la législation applicable au commerce éthique et définit également les normes que nous attendons de nos fournisseurs.

Ceci concerne en particulier les conditions d'emploi, les salaires et les avantages sociaux, le travail des enfants, la traite des personnes, ainsi que l'approvisionnement en matières premières, les considérations environnementales et les questions de santé et de sécurité.

### Conformité aux lois et règlements

Au sein du groupe Welding Alloys, nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur, à respecter les droits de la personne et les normes du travail et à protéger l'environnement aussi bien dans nos propres opérations qu'en relation avec nos partenaires commerciaux. Notre politique consiste à mener toutes nos activités de manière honnête et éthique. Nous nous engageons à agir avec professionnalisme, équité et intégrité dans toutes nos activités et relations commerciales.

Le groupe Welding Alloys exige que nos fournisseurs appliquent les mêmes normes professionnelles et qu'ils aient mis en place des pratiques conformes aux normes publiées pour leur industrie, ainsi que les plaintes auprès de l'OIT (Normes internationales du travail). La présente politique commerciale éthique définit les normes minimales requises par le groupe Welding Alloys.

Afin de s'assurer que nos politiques et normes soient communiquées aussi efficacement que possible, nous avons élaboré un code de conduite spécial pour nos fournisseurs que nous leur demandons de signer. Le respect de notre code de conduite est une condition pour que nous négociions (ou continuions à négocier) avec eux.

Notre code de conduite stipule entre autres que :

- Nous nous opposons à l'exploitation des travailleurs et nous ne tolérons ni le travail forcé, ni le travail impliquant du harcèlement physique, verbal ou psychologique, encore moins l'intimidation de quelque nature que ce soit. Les travailleurs doivent avoir le droit de former et d'adhérer à des associations en vue de faciliter la liberté d'association et la négociation collective
- Nous soutenons des récompenses justes et raisonnables pour les travailleurs. Les salaires doivent refléter les normes locales et atteindre voire dépasser tout niveau de salaire minimum légal. Les salaires doivent être payés soit en espèces, soit par chèque ou virement bancaire. Les travailleurs doivent recevoir tous les détails relatifs à leurs salaires. Malgré la prise en compte des différences locales et culturelles, les travailleurs ne doivent pas être tenus de travailler plus de 60 heures par semaine sur une base régulière, y compris les heures supplémentaires. Toute heure supplémentaire doit être volontaire. Les travailleurs auront droit à au moins un jour de repos sur sept. Les travailleurs individuels ont le droit de choisir de ne pas prendre leurs jours de congé s'ils le souhaitent.
- Nous nous opposons à l'exploitation des enfants et des jeunes et, en plus des lois nationales sur l'emploi, nous exigeons de nos fournisseurs que les enfants de moins de 14 ans, ou ceux n'ayant pas atteint l'âge de fin de scolarité obligatoire ne soient pas employés à temps plein.

- Nous n'accepterons pas la traite des personnes dans notre entreprise ou notre chaîne d'approvisionnement. Le recrutement, la mise à disposition ou l'importation d'une personne pour des services de main-d'œuvre ne doivent pas être entrepris à travers le recours à la force, à la coercition, à l'enlèvement ou à la fraude. Nous ne permettrons pas l'exploitation ou la discrimination à l'encontre de tout groupe vulnérable.
  
- Nous exigeons qu'une formation appropriée en matière de santé et de sécurité, y compris la sécurité incendie, soit dispensée à toutes les personnes présentes dans tous les environnements de travail. Toutes les activités doivent être menées dans des conditions qui tiennent dûment compte de la santé et de la sécurité des personnes impliquées. Des dispositions de gestion doivent être mises en place pour détecter, éviter et répondre aux menaces potentielles pour la santé et la sécurité ; et

nous promouvons ces objectifs commerciaux éthiques et travaillons avec les organisations de notre chaîne d'approvisionnement en vue de :

- réduire l'impact environnemental de nos opérations ;
- empêcher l'utilisation de minerais de conflit, en particulier le tungstène, le tantale, l'étain et l'or (« 3TG ») par les fabricants ; et
- encourager la prise en compte des enjeux sociaux au sein des entreprises.

janvier 2023